

Parlement a autorité sur le Gouvernement. Comme je l'ai déjà dit, il ne s'agit pas seulement de prévoir une disposition législative; la question relève aussi de la bonne foi et des méthodes du Gouvernement. Je serais bien plus satisfait si parallèlement à ce projet de loi, le Gouvernement indiquait qu'il se propose de régler un certain nombre d'autres questions, comme celles que j'ai signalées. De fait, j'espère que le comité des comptes publics examinera non seulement le projet de loi qui lui sera déféré, mais encore le mémoire que l'auditeur général a présenté d'abord au Sénat puis ensuite à notre comité, lors de la dernière session. J'aimerais voir le comité étudier un à un les vœux que renferme le mémoire et chercher à obtenir du Gouvernement l'assurance qu'il sera donné suite le plus tôt possible aux vœux qu'il resterait encore à réaliser.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'ai plusieurs observations à formuler au sujet de la résolution à l'étude. Le projet de loi donne l'impression que le Gouvernement se propose d'uniformiser et de simplifier, généralement parlant, l'activité financière du gouvernement. La résolution, sauf erreur, porte sur les "fonctions" du ministère des Finances et du Conseil du Trésor et tend à faire un tout ordonné de l'ensemble des lois qui régissent le fonctionnement des services gouvernementaux.

A l'occasion de l'étude du louable projet du ministère des Finances, il convient de faire un examen de l'ensemble des problèmes qui se posent de nos jours au sein des États. Un mot tout d'abord des fonctions du ministère des Finances. Quelles sont-elles donc? Que faut-il attendre d'un ministère des Finances dans un État, aujourd'hui? Je soutiens qu'un ministère des Finances exerce ou doit exercer trois fonctions principales. Du moins, c'est ce qu'exige l'évolution qui s'est produite dans le monde d'aujourd'hui.

La première fonction est de recueillir et de dépenser l'argent. On s'accorde à dire depuis des générations que c'est là la principale fonction du ministère des Finances.

La deuxième fonction du ministère, c'est d'assurer à l'État assez d'argent pour assurer une production suffisante. Pendant longtemps, on s'en est remis pour ainsi dire au hasard des méthodes fortuites d'entrepreneurs désireux de produire pour gagner leur vie. Les exigences de la vie moderne démontrent clairement à tous ceux qui veulent bien réfléchir à cette question qu'il n'est plus possible de tolérer que la production soit régie simplement par des forces aveugles. Il faut que la production soit organisée pour qu'on puisse être sûr qu'elle sera suffisante.

En adoptant la loi des banques et, la loi de la Banque du Canada le Parlement a reconnu, jusqu'à un certain point, que c'est au ministère des Finances qu'il importe de diriger la production car ces mesures confirment indirectement ce fait.

La troisième fonction du ministère des Finances, c'est d'assurer les fonds nécessaires à une consommation suffisante. Jusqu'ici, ce rôle ne lui a pas encore été reconnu, mais il faudra, à l'avenir, le reconnaître de plus en plus si nous voulons éviter un désastre. Qu'on me permette d'énumérer de nouveau ces trois fonctions du ministère des Finances. Qu'on le veuille ou non, le ministère des Finances exerce incontestablement trois fonctions principales: d'abord, il est chargé de lever et de dépenser l'argent; en second lieu, de financer la production et, troisièmement, de financer la consommation. Je rappelle au ministre et à la Chambre qu'il y a lieu de reconnaître ce triple rôle et de prendre des dispositions suffisantes pour assurer l'exercice continu de chacune de ces fonctions au pays d'abord et ensuite dans le monde. Autrement, nous nous exposons à des ennuis innombrables et incalculables.

Un mot ou deux au sujet de ces fonctions. D'abord, pour ce qui est de trouver l'argent et de le dépenser. Nous avons présumé jusqu'ici que nous pouvions le faire au moyen de diverses formes d'imposition et, lorsque nous nous sommes trouvés dans une situation où il nous était difficile de lever les fonds dont nous avions besoin, nous avons eu recours à l'emprunt, ce que tout le monde connaît bien. J'ai dit maintes fois à la Chambre que nous avons négligé une des sources virtuelles importantes de la monnaie, la création de monnaie libre de dette par l'État, qui représenterait notre excédent de production. Si le ministère des Finances veut s'acquitter convenablement de la fonction de lever des fonds, il doit se rendre compte qu'il existe une source virtuelle abondante de monnaie dans la création par l'État de monnaie libre de dette représentant l'excédent de la production au sein de l'État. S'il se refuse à admettre cette vérité il nous achemine à une allure de plus en plus rapide vers des difficultés.

J'ai maintes fois cité une éminente autorité à la Chambre. Je ne la citerai pas en entier ce soir. J'invite le ministre, cependant, à ne pas négliger cette opinion. Voici ce qu'a dit le très honorable Reginald McKenna, président de la Midland Bank d'Angleterre, quand il a présenté son rapport aux actionnaires de la banque, le 30 janvier 1936: